

Info-employeurs

Numéro 41, hiver 2006-2007

Bulletin à l'intention des administrateurs du régime de retraite OMERS

Fin d'année : l'heure de conclure les formalités administratives de 2006

OMERS peut vous faciliter la tâche

Feu vert pour les déclarations annuelles

Voir page 2.

Dans ce numéro

Préparation des déclarations annuelles	2
Meilleures pratiques : e-access	3
Meilleures pratiques : demandes de prestations	3
Nouveautés et actualités	4
Nouvelles acquisitions dans le portefeuille de placements d'OMERS	5
Notre formation, un outil pour réussir	6

La perspective de prendre le temps de faire le bilan de l'année écoulée est agréable... changements, enseignements, nouveaux processus... mais en réalité, il y a beaucoup à faire pour clore l'année 2006 et se préparer à 2007.

Formalités administratives de fin d'année

Avant de classer vos dossiers pour 2006, consultez la liste de contrôle de fin d'année que nous avons envoyée récemment à tous les employeurs (par courriel et par la poste) avec les formalités administratives à conclure (formulaires, inscriptions, rachats de congés, etc.). Vous trouverez également la liste sur notre site Web, à la rubrique en anglais *Employers/Tools*.

Les taux de cotisation de base de 2007

Les taux de cotisation ne changent pas par rapport à 2006 (voir page 6), mais le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) de 2007 augmente légèrement.

- **Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) de 2007 = 43 700 \$**
Les taux de cotisation à OMERS sont calculés

d'après le salaire jusqu'au et au-dessus du MGAP, lequel correspond au plafond de salaire pour les cotisations au RPC.

- **Moyenne sur cinq ans du MGAP (2003-2007) = 41 460 \$**

La moyenne sur cinq ans du MGAP sert à calculer la prestation de raccordement d'OMERS qui s'ajoute à la rente viagère d'OMERS et qui est versée aux participants retraités jusqu'à l'âge de 65 ans.

- **Plafond des gains pour le régime de pension agréé (RPA) = 125 859,75 \$**

Les cotisations sur le salaire supérieur à cette somme sont affectées au compte de convention de retraite d'OMERS.



Feu vert pour les déclarations annuelles

L'assistance pour le formulaire 119 est à portée de main

Nous aimerions vous faciliter les formalités de déclaration pour le formulaire 119 cette année. N'hésitez pas à demander notre assistance à tout moment.

- Contactez le coordonnateur du service pour votre groupe ou communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS;
- Vérifiez l'information sur notre site Web à la rubrique *Employers/Annual Reporting* (formulaire 119);
- Votre coordonnateur du service peut organiser un rendez-vous à votre bureau. **Important!** N'oubliez pas de préparer toutes les données pour le formulaire 119 avant la visite du coordonnateur du service.

Avantages des déclarations anticipées

- Vous pouvez soumettre les données de 2006 pour le formulaire 119 à partir du 2 janvier 2007.
- Si vous soumettez les données sur les participants avant la mi-février 2007, vous n'avez pas besoin d'entrer les facteurs d'équivalence (FE), nous les calculerons pour vous. Une fois les données validées, vous pouvez extraire les FE et les télécharger sur votre système pour remplir les feuillets T4.

C'est un gain de temps appréciable!

- Une fois que vous avez rempli votre déclaration, nous pouvons commencer à produire des *Relevés de rente*. Si les relevés de vos employés sont envoyés directement à leur domicile, vérifiez que leurs adresses sont à jour.

Nouveaux frais d'intérêt sur les versements pour le formulaire 119

Dans *Info-employeurs* n° 40, nous avons parlé des nouveaux taux d'intérêt sur les versements pour le formulaire 119. Pour récapituler, au 1^{er} mars 2007 :

- Si vous avez **payé en moins** sur vos versements mensuels de 2006 pour le formulaire 119, OMERS imputera des frais d'intérêt sur le montant dû au rapprochement. Si vous rapprochez votre déclaration annuelle avant le 28 février 2007, nous renoncerons aux frais d'intérêt.
- S'il y a un **trop-payé** sur vos versements mensuels de 2006 pour le formulaire 119, nous créditerons votre compte de rapprochement pour l'année en cours des frais d'intérêt sur le montant correspondant au trop-perçu.

Séminaire de formation sur le formulaire e-119



OMERS ne représente qu'une petite partie de ce que je fais, c'est pourquoi les séminaires OMERS sont un excellent moyen de rappel, en particulier pour un processus comme la déclaration du formulaire e-119 qui ne survient qu'une fois par an. Les séminaires sont un excellent moyen de se tenir informés des nouvelles méthodes automatisées pour l'administration d'OMERS.

Susan Burrill
Bibliothèque publique de Ajax

J'utilise le système e-access depuis qu'il existe, et je suis conquise! C'est un système rapide et efficace qui fait gagner beaucoup de temps. Et en plus, le délai de réponse d'OMERS est remarquable. Plusieurs utilisateurs peuvent travailler en même temps sur le formulaire e-119, ce qui accélère la processus. Auparavant, nous devions attendre notre tour, ce qui prenait beaucoup plus de temps. Ce système est très convivial et représente un important gain de temps, sans parler des économies de papier!

Teresa Shepperdson
Région de Durham

Employeurs et animateurs lors d'un séminaire sur le formulaire e-119 d'OMERS en novembre.



Meilleures pratiques pour e-access

Cordoonnées pour e-access

- Pour inscrire un nouvel utilisateur de e-access, remplissez un formulaire d'inscription (dans la section en anglais e-access/e-Learning) ou appelez le Service à la clientèle d'OMERS pour recevoir une copie. Nous n'acceptons pas d'inscriptions par téléphone ou par courriel.
- Le formulaire d'inscription doit être signé par votre agent ou signataire autorisé d'OMERS.
- Pour supprimer un utilisateur de e-access de votre compte, envoyez rapidement un avis à employer@omers.com pour que nous puissions désactiver vos anciens mots de passe.

Les formulaires électroniques offrent le meilleur service aux membres

Saviez-vous que la majorité des formulaires soumis à OMERS sont des formulaires électroniques? La rapidité et la précision des formulaires électroniques se traduisent par une qualité exceptionnelle du service.

Depuis le lancement de e-access, il y a cinq ans, nous avons développé une suite de formulaires électroniques qui simplifient les processus administratifs les plus courants.

Si vous n'êtes pas encore inscrit à e-access, contactez le Service à la clientèle d'OMERS. Nous vous guiderons dans les différentes étapes de l'inscription et vous aiderons à remplir vos demandes de formulaires électroniques.

Caractéristiques utiles des formulaires électroniques

Formulaire e-102 – Adhésion d'un participant	• Permet d'effectuer une adhésion sans désignation de bénéficiaire; les prestations sont versées à la succession jusqu'à ce que le formulaire e-106 soit soumis
Formulaire e-105 – Sommaire de versement des cotisations	• Méthode simple et rapide de déclarer les cotisations mensuelles
Formulaire e-106 – Modification de renseignements – participant	• Utilisez la fonction de traitement par lots si un groupe important d'employés change de syndicat ou d'association
Formulaire e-143 – Demande de prestation du régime OMERS	• Meilleure pratique : soumettez-le seulement lorsque les détails financiers et du service du participant sont définitifs (non pas estimatifs)
Formulaire e-164 – Délai de carence d'invalidité	• Permet de générer des formulaires de choix par lots; soumettez-le à OMERS seulement si le participant choisit de ne pas racheter • Essayer le didacticiel en ligne dans la section en anglais e-access/e-Learning/Interactive demo
Formulaire e-165 – Déclaration de période d'absence/choix	• Moyen pratique de déclarer le service racheté avec fonctions de traitement par lots et de suivi du statut • Contient un champ «insert comment»
Formulaire e-190 – Demande d'estimation de rente	• Produit des estimations personnalisées; ou permet d'utiliser la fonction de traitement par lots pour demander des estimations pour un groupe (p. ex. pour un séminaire de préretraite OMERS)

Meilleures pratiques pour soumettre des demandes de prestations

Le délai de traitement des demandes de prestations dans la plupart des cas est de trois jours ouvrables. Nous voulons que la transition des participants du chèque de paie à la rente de retraite se déroule en douceur.

La demande de prestations de retraite «parfaite»

- Soumettez le *formulaire 143 – Demande de prestation du régime OMERS* au plus tard le milieu du mois avant le départ à la retraite du participant (cela permet de disposer d'une marge en cas de retard);
- Incluez le salaire et les états de service définitifs du participant (pas une estimation);
- Le service interrompu ou les rachats de périodes d'absence doivent être traités avant de soumettre une demande;
- Demandez au participant de remplir et signer l'*Option de choix anticipé* et de fournir tous les documents à l'appui (preuve de l'âge, renseignements bancaires, etc.).
- Le résultat parfait : la demande est traitée avec efficacité et rapidité, et le participant commence à toucher sa rente de retraite dès la première semaine du mois suivant son départ à la retraite.

Avis de décès

C'est souvent en recevant l'avis d'un employeur (actuel ou ancien) que nous sommes informés du décès d'un participant. Naturellement, dans ces moments difficiles, la famille ne pense pas au régime OMERS, mais c'est dans son intérêt de régler le détail du versement des prestations de survivant. Veuillez prévenir OMERS dans les plus brefs délais en cas de décès d'un participant.

Participant actif

Soumettez un *formulaire 143 – Demande de prestation du régime OMERS* dès que possible. Nous enverrons au survivant un formulaire de demande de prestation de *survivant* à remplir et à nous retourner.

Participant retraité

Là encore, c'est souvent par les employeurs que nous sommes informés du décès d'un participant retraité. Le plus souvent, le survivant contacte l'employeur pour se renseigner sur les prestations de santé. Dans pareil cas, veuillez aiguiller immédiatement le demandeur vers OMERS pour que nous puissions régler les détails avec lui.

Nouveautés et actualités

Régime complémentaire

Nous avons commencé à travailler sur l'établissement d'un régime de retraite complémentaire, tel que prévu par la nouvelle *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (Loi de 2006 sur OMERS) pour les participants de professions de sécurité publique, comme la police (y compris le personnel civil), les pompiers et les auxiliaires médicaux.

Le coût des prestations complémentaires sera entièrement financé par les participants et les employeurs qui souhaitent participer au régime complémentaire.

Nous tiendrons les participants au régime et les parties prenantes informés des progrès accomplis. Pour en savoir plus sur le régime et ses prestations, consultez notre site Web à la rubrique Gouvernance du régime/loi sur OMERS/régime complémentaire.

Règlement de la question de l'indemnité compensatrice

OMERS et l'Ontario Professional Fire Fighters Association sont parvenus à un règlement sur la question de l'indemnité compensatrice de jour férié.

Conformément à la définition des gains cotisables d'OMERS, tout salaire supérieur au salaire normal d'un participant pour une journée donnée est une forme de travail supplémentaire qui est exclu des gains cotisables. L'indemnité compensatrice de jour férié d'un participant est considérée comme supplément du salaire normal pour cette journée de travail et doit donc être exclue des gains cotisables.

Nous avons contacté les employeurs concernés par ces mesures. En vertu des modalités de ce règlement, ils recevront un crédit et les participants recevront le remboursement de leurs cotisations faites par erreur, majoré des intérêts.

L'ARC confirme que le FE déclaré ne peut pas être révisé

Situation : Un participant en congé de maternité/parental, de congé médical d'urgence ou familial dit qu'il est intéressé de racheter la période de congé. L'employeur déclare le facteur d'équivalence qui comprend la période. Le participant décide ensuite d'annuler le rachat.

Question : L'employeur doit-il réviser le **facteur d'équivalence déclaré** du participant?

Réponse : Non. Nous avons consulté l'Agence du revenu du Canada qui a confirmé qu'un facteur d'équivalence, **une fois déclaré**, est définitif, sauf s'il est erroné ou si le participant choisit de racheter la période avant le 30 avril de l'année de déclaration. Toute perte de droits de cotisation à un RÉER peut être récupérée avec un facteur d'équivalence rectifié (FER).

Partez du principe que le participant rachètera ce type d'absence et incluez-le dans le calcul du FE **sauf** s'il vous fait part de son intention contraire par écrit. Si un participant choisit initialement de ne pas racheter la période puis choisit de la racheter :

- **le ou avant le 30 avril de l'année de déclaration :** recalculez le FE afin d'inclure la période, remettez un feuillet T4 révisé au participant et avisez OMERS;
- **après le 30 avril de l'année de déclaration :** ne révisez pas le FE ni le feuillet T4; OMERS déclarera un facteur d'équivalence pour services passés (FÉSP) à l'ARC.

www.omers.com Consultez la section en anglais *Employers/Employer Administration Manual, Section 11 – Leave Periods* ou *Section 19 – Pension Adjustments*.

«La planification des finances comme celle de la retraite, c'est très important. Mon épouse et moi-même avons récemment revu notre plan financier et constaté la place majeure que les prestations de survivants y occupent. Avec les prestations de survivants d'OMERS, je n'ai pas de souci à me faire pour ma famille.»

OMERS : Pour vous et pour ceux qui vous sont chers

OMERS fournit des prestations à votre conjoint admissible, vos enfants, votre bénéficiaire ou votre succession.



L'avantage d'OMERS

Les excellentes prestations de survivants d'OMERS sont un avantage majeur du régime de retraite OMERS. Elles s'inscrivent dans la volonté d'OMERS de contribuer à votre sécurité future et à celle de votre famille.

Pour en savoir davantage sur la protection appréciable qu'offrent les prestations de survivants pendant vos années d'activité et à la retraite, consultez www.omers.com ou appelez le Service à la clientèle d'OMERS au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813.

Nouvelles acquisitions dans le portefeuille d'OMERS

Le régime poursuit sa stratégie de placements sur les marchés privés

Satellites, centrales électriques, biens immobiliers et pipelines. Tels sont les types de placements que l'on trouve de plus en plus souvent dans les portefeuilles des caisses de retraite. L'objectif à long terme d'OMERS est de faire en sorte que la proportion des placements en infrastructure, en biens immobiliers et en actions de société fermées représente environ 40 % de l'ensemble de ses placements. Les rendements de ce type de placements devraient être plus élevés et plus stables que ceux des actions et des obligations classiques.

Conformément à sa stratégie consistant à augmenter la proportion de ses placements sur les marchés privés, OMERS vient d'enrichir son portefeuille de quatre acquisitions de poids.

Satellite Ciel-2



Borealis Infrastructure, l'organisme d'investissement d'OMERS, a investi dans Ciel Satellite Group, le groupe chargé de l'exploitation du satellite Ciel-2. Le secteur des satellites a été choisi parce qu'il offre des rendements stables à long terme ainsi qu'un potentiel de croissance.

«Le secteur des satellites ressemble au secteur immobilier, mais dans l'espace, explique Ed Sawaya, vice-président, Borealis Infrastructure.

Lors de son lancement, à la fin 2008, le satellite géostationnaire Ciel-2 couvrira tout le territoire nord-américain pendant environ 15 ans. Les fournisseurs de radio-diffusion directe par satellite au Canada et aux États-Unis constituent la clientèle cible du satellite.

Associated British Ports Holdings PLC (ABP)

Avec 21 ports, ABP est la plus importante société de gestion des ports du Royaume-Uni. Elle emploie 3 000 employés et gère près d'un quart du commerce maritime du pays, en plus d'exploiter un certain nombre d'entreprises de transport et une division de biens immobiliers. La société exploite également des services d'importation de voitures dans quatre ports américains.

Au mois d'août, un consortium composé de Borealis Infrastructure (pour le compte d'OMERS), Goldman Sachs, Prudential Insurance PLC et GIC (l'organisme qui investit les réserves de change du gouvernement de Singapour) a fait l'acquisition de 100 % de Associated British Ports Holdings PLC (ABP).

MDS Diagnostic Services

MDS Diagnostic Services dont le revenu annuel s'élève à 335 millions de dollars, est le premier fournisseur de services de laboratoire au Canada. La société fournit chaque année plus de 50 millions d'épreuves diagnostiques à plus de 10 millions de patients et près de 20 000 médecins au Canada.

Le 5 octobre 2006, OMERS a annoncé que son entité d'investissement Borealis Infrastructure avait conclu une entente visant l'acquisition de MDS Diagnostic Services de sa société mère MDS Inc.

Fairmont Hotels & Resorts

Fairmont Hotels & Resorts est la plus importante chaîne d'hôtels de luxe d'Amérique du Nord. Son portefeuille comprend des établissements historiques, des centres de villégiature et des établissements modernes dans les centres-villes.



Par le biais du Groupe immobilier Oxford, son entité de placements immobiliers, OMERS a fait l'acquisition de sept hôtels de prestige Fairmont Hotels & Resorts : The Fairmont Banff Springs, The Fairmont Chateau Lake Louise (voir la photo ci-dessus), The Fairmont Chateau Whistler, The Fairmont Jasper Park Lodge, The Fairmont Vancouver Airport, Fairmont Le Château Montebello et Fairmont Kenauk de Le Château Montebello.

La gestion de ces établissements continuera d'être assurée par Fairmont.

Notre formation, un outil pour réussir

Nos séminaires sont un excellent moyen de mieux connaître l'administration d'OMERS. Pour plus de détails ou pour vous inscrire, consultez notre site Web, à la rubrique en anglais *Employers/Training* ou contactez le Service à la clientèle d'OMERS.

Les séminaires comprennent trois séances; choisissez celles qui vous intéressent. Tous les séminaires d'OMERS sont gratuits, mais les frais de déplacement et d'hébergement sont à votre charge.

Séance 1 – Notions de base d'administration d'OMERS (9 h – 12 h)

Adhésions, gains cotisables; service crédité; périodes omises.

Séance 2 – Périodes d'absence (13 h – 14 h 15)

Congé de maternité/ congé parental; jours non consécutifs; données sur les périodes de congé.

Séance 3 – Périodes d'invalidité (14 h 30 – 15 h 45)

Délais de carence; formulaire 143; la CSPAT et OMERS; périodes de réadaptation.

Séminaires d'administration pour 2007

Date	Lieu	Date	Lieu
15 mars	Toronto OMERS, 1, avenue University, 7 ^e étage, (rues Front et York)	17 mai	North Bay Library Auditorium, 271 Worthington Street East
29 mars	Peterborough Kawartha Pine Ridge DSB, Education Centre, 1994 Fisher Drive	31 mai	Kingston Limestone District School Board, Board Office, 220 Portsmouth Ave.
11 avril	Sarnia Clearwater Arena, 1400 Wellington Street	14 juin	Guelph Ramada Hotel and Conference Centre, 716 Gordon Street
12 avril	London Best Western Lamplighter, 591 Wellington Road	21 juin	Newmarket Lieu restant à déterminer
10 mai	Thunder Bay Best Western Nor'Wester, 2080 Highway #61		

Les séminaires de juillet à décembre 2007 auront lieu à Toronto, Windsor, Ottawa, Timmins et Niagara. Les dates et lieux seront affichés sur notre site Web.



Bravo à nos employeurs-partenaires pour une excellente année 2006. Le projet du formulaire 119 (Annual reporting of membership information) a connu un immense succès. Un nombre record

d'employeurs nous ont envoyé les formulaires, nous avons rapproché la plupart des comptes et nous avons produit plus de Relevés de rente que jamais auparavant. Merci à tous de votre précieuse contribution. Je vous adresse mes meilleurs vœux à vous et à vos proches en 2007.

Jennifer Brown, vice-présidente principale, Division des retraites d'OMERS

Cotisations 2007

Les taux de cotisation restent les mêmes qu'en 2006.

Taux de cotisation	Jusqu'au MGAP	Au-dessus du MGAP
Âge de retraite normale de 65 ans	6,5 %	9,6 %
Âge de retraite normale de 60 ans	7,9 %	10,7 %

Consultez www.omers.com pour :

- 2007 Contribution tables (tableaux de cotisation de 2007)
- 2007 Retirement Compensation Arrangement (RCA) tables (tableaux de cotisations pour la convention de retraite [CR] de 2007)
- 2007 PA Calculator, PA tables (calculateur du FE et tableaux des FE de 2007)

OMERS

Bâtir pour l'avenir

Les rentes d'OMERS fournissent aux employés municipaux de près de 900 employeurs participants en Ontario un revenu de retraite garanti et sûr.

Info-employeurs permet aux représentants des employeurs de se tenir au courant des

questions d'administration du régime, des nouvelles et des prestations.

Nous apprécions vos opinions et commentaires. N'hésitez pas à nous contacter par courriel à employer@omers.com ou à nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Pour tout renseignement sur votre régime de retraite OMERS, veuillez vous adresser au Service à la clientèle au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813. Nos bureaux sont ouverts de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi.



Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813



Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704



Poste
1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1



Courriel
employer@omers.com
(en français et en anglais)



Web
www.omers.com
e-access.omers.com